

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 03 février 2017

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 27/01/2017

L'an deux mille dix-sept et le trois février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Norbert ETIENNE

Présents : 32

Dont Présents non votants : 4

Représentés : 1

Votants: 29

Pour: 29

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BERRAUD, Roland BASCOUL, Bernard BOSC, Claudine BOUSQUET, Francis BOUTES, Josian CABROL, Yvan CASSILI, Elisabeth DAUZAT, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Martine GIL, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Yves ROBIN, Luc SALLES, Hedwige SOLA, Robert SOUQUE

Représentés: Philippe VIDAL par Marie-Pierre PONS

Présents non votants : Jean-Pierre BARTHES, Luc GUIRAUD, Alain MOULY, Bernard SALLETES

Excusés: Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Pierre POLARD, Catherine REBOUL

Absents:

Objet: Election du Bureau

Monsieur Jean ARCAS, Président élu :

Je remercie vivement le Comité Syndical pour la confiance qu'il vient de m'accorder, et souhaite passer sans plus tarder à l'élection du bureau.

L'article L.5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux syndicats mixtes constitué de collectivités territoriales, groupements de collectivités territoriales et d'autres personnes de droit public précise que la répartition des sièges au sein du Comité syndical entre les collectivités locales et les établissements publics membres du syndicat mixte est fixée par les statuts et que le président du Syndicat Mixte est élu par le Comité syndical.

Par ailleurs, les statuts du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles modifiés le 7 Mars 2014, prévoient à l'article 7 que le bureau est composé de 15 membres :

- le président
- 4 vice – présidents
- 7 membres titulaires représentant les Communautés de Communes
- 3 membres titulaires représentant le Conseil départemental de l'Hérault.

Les statuts ont fait également l'objet d'une modification le 28 octobre 2016, portant sur la composition du Comité syndical.

Nous allons donc procéder à l'élection des membres du bureau.

En vertu des textes en vigueur, il est convenu de poursuivre le vote à bulletin secret.

1- Election des quatre Vice-présidents

ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT

Candidate : Marie-Pierre PONS

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 00

Nombre de suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 18

SOUS-SECRETURE
REÇU LE

14 FEV. 2017

SERVICE COURRIER

Madame Marie-Pierre PONS ayant obtenu 29 voix est déclarée élue au 1er tour de scrutin 1^{er} vice-présidente.

ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT

Candidat : Jean-Noël BADENAS
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 00
Nombre de suffrages exprimés : 29
Majorité absolue : 18

Monsieur Jean-Noël BADENAS ayant obtenu 29 voix est déclaré élu au 1er tour de scrutin 2^{ème} vice-président.

ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT

Candidat : Norbert ETIENNE
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 00
Nombre de suffrages exprimés : 29
Majorité absolue : 18

Monsieur Norbert ETIENNE ayant obtenu 29 voix est déclaré élu au 1er tour de scrutin 3^{ème} vice-président.

ELECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT

Candidate : Marie-Aline EDO
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 00
Nombre de suffrages exprimés : 29
Majorité absolue : 18

Monsieur Marie-Aline EDO ayant obtenu 29 voix est déclarée élue au 1er tour de scrutin 4^{ème} vice-présidente.

2- Election des représentants des Communautés de communes

Candidats(es) :

Yves FRAISSE
Francis BOUTES
Elisabeth DAUZAT
Luc SALLES
Martine OLMOS
Yvan CASSILI
Josian CABROL

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 00
Nombre de suffrages exprimés : 29
Majorité absolue : 18

Sont élus en tant que représentants des Communautés de communes :

Yves FRAISSE
Francis BOUTES
Elisabeth DAUZAT
Luc SALLES
Martine OLMOS
Yvan CASSILI
Josian CABROL

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE
14 FEV. 2017
SERVICE COURRIER

3- Election des trois représentants du Conseil départemental de l'Hérault

Candidats(es) :

Kléber MESQUIDA
Marie PASSIEUX
Catherine REBOUL

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 00
Nombre de suffrages exprimés : 29
Majorité absolue : 18

Sont élus en tant que représentants du Conseil départemental de l'Hérault :

Kléber MESQUIDA
Marie PASSIEUX
Catherine REBOUL

Le Président Jean ARCAS déclare le bureau installé.

Ainsi fait et délibéré les, jour, an et mois susdits

Fait à Saint-Pons-de-Thomières le 3 février 2017



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 13/02/20 17
et publié ou notifié
le 13/02/20 17

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE
14 FEV. 2017
SERVICE COURRIER

